

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Beaucouzé. Budget et projet : les chiffres clés du budget 2021 du Syndicat d'Eau de l'Anjou

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou (SEA), couvrant le territoire des Communautés de communes Anjou Bleu Communauté, Anjou Loire et Sarthe, Loire Layon Aubance et Vallées du Haut Anjou, a voté son budget primitif 2021, à l'unanimité. A travers ce budget, le SEA se dote d'un projet fort de convergence tarifaire à l'horizon 2026 : un prix unique de l'eau. De plus, ce budget est maîtrisé, grâce à une forte capacité d'autofinancement et un plan d'investissement ambitieux.

Un prix unique de l'eau à l'horizon 2026

Pour Thierry Gallard, président du SEA : « A l'horizon 2026, chaque abonné du SEA paiera son eau au même prix, là où aujourd'hui, 17 tarifs coexistent, conséquence encore visible des ex-Syndicats d'eau dissous en 2018. Cette convergence tarifaire a été élaborée pour permettre le financement du SEA sur le long terme, dans un souci de constance tarifaire pour l'utilisateur, afin d'éviter un « effet yoyo » des tarifs au gré des projets à financer. »

Une forte capacité d'autofinancement

« Notre atout cette année, c'est le mode de financement des investissements. », explique Thierry Gallard. « Le SEA utilise ses fonds propres, constitués par les recettes des abonnements et de la consommation d'eau facturés aux usagers. Ceux-ci représentent plus de 10 millions d'euros. Ils sont affectés aux frais de fonctionnement et participent pleinement aux investissements du SEA, selon le principe de « l'eau paye l'eau ». Le budget est cohérent et équilibré. Le SEA conserve encore cette année un endettement faible. L'excédent d'exploitation cumulé en 2020, du fait d'un décalage entre le début de la convergence tarifaire et le démarrage de travaux, reporté en 2021 pour plus de 13 millions d'euros, devrait permettre de ne pas avoir recours à l'emprunt cette année, ou de manière limitée. »

Un plan d'investissement ambitieux

Thierry Gallard d'ajouter : « Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) prévoit l'entretien du patrimoine existant, notamment le renouvellement du réseau de canalisations à hauteur de 1 % par an (environ 50 km), la réhabilitation d'ouvrages (étanchéité de châteaux d'eau par exemple), et la construction d'infrastructures nouvelles (usines de production d'eau potable, bache de stockage, station de surpression...). Ce PPI volontariste représente plus de 16 millions d'euros pour 2021 et 114 millions d'euros sur les 10 prochaines années. »

Deux budgets pour une gestion cohérente

« Il existe deux budgets au SEA », explique Christophe Tripet, directeur du SEA : « un dit « budget principal », pour des dépenses réelles de plus de 14,6 millions d'euros (dont 10,9 millions d'investissement), dont le périmètre s'étend aux quatre communautés de communes qui composent le SEA. C'est sur ce budget que sont affectées les dépenses et les recettes des cinq délégations de service public qui couvrent environ 80 % du territoire du SEA. L'autre, dit « budget annexe », pour des dépenses réelles de près de 9 millions d'euros (dont 6 millions d'investissement), pour le territoire géré en régie, où l'essentiel du service public de l'eau potable est assuré en direct par les équipes du SEA (20 % du territoire, situés sur les communes du sud de la Communauté de Communes Vallées du Haut Anjou et de l'ouest de la Communauté de Communes Loire Layon Aubance.) »

Le SEA poursuit son engagement solidaire

Thierry Gallard de conclure : « Le SEA poursuit son engagement solidaire à l'international en aidant financièrement les associations « Avec l'Ethiopie » et « Agriculteurs Français et Développement International (AFDI 49) », qui développent des projets en lien avec l'eau. »

Pièces jointes : répartition des dépenses réelles et du financement, délibérations du Comité Syndical

CONTACT PRESSE

Syndicat d'Eau de l'Anjou
Cécile FLAUGERE

Tél. : 02 41 34 34 21 • standard 02 41 34 40 00 • cflaugere@syndicat-eau-anjou.fr